

au Canada suffisamment de maturité pour ne pas nous laisser aller à ce genre de réaction sentimentale à une insulte ou à une rebuffade émanant d'un autre pays. Je pense que nous devrions pouvoir dire: "C'est bon, repoussez-nous si vous le voulez, insultez-nous si cela vous plaît, mais nous ne commettrons pas la folie de jeter le monde dans la guerre parce que nous avons été blessés dans notre amour-propre".

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur...

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur...

M. Green: Oh non!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je me lève pour répondre aux questions que m'ont posées les députés qui siègent en face et, vu qu'il ne reste plus que 25 minutes avant la fin du débat, ce sera ma seule chance de le faire.

M. Knowles: C'est que vous supposez qu'ils veulent des réponses.

M. l'Orateur suppléant: Dois-je comprendre que la Chambre consent à ce que le ministre réponde à ce point-ci?

Des voix: Soit.

Des voix: Non.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, on m'a prié...

M. Churchill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il n'y a pas consentement unanime.

M. Stuart (Charlotte): Tenez-vous à entendre les réponses? Les craignez-vous?

L'hon. M. Lesage: Ils craignent toujours, ils craignent encore.

M. Cardiff: Ne soyez pas trop frondeur.

M. l'Orateur suppléant: S'il n'y a pas consentement unanime, je ne peux pas donner la parole au ministre.

M. Gauthier (Portneuf): Ils ne veulent pas entendre les réponses.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Il semble, monsieur l'Orateur, que l'ire des honorables vis-à-vis est soulevée, parce qu'on a donné un coup de pied à la vache sacrée, c'est-à-dire au ministère des Affaires extérieures.

Une voix: Ce doit être l'explication.

M. Nesbitt: Je ne doute pas que, vu ce qui est arrivé, les interruptions soient nombreuses de la part des honorables vis-à-vis, mais je tiens à leur dire qu'ils ne pourront pas me faire taire et que je vais parler le reste du temps s'ils le veulent.

M. Robichaud: Vous avez peur de la réponse; vous n'en voulez pas.

Une voix: C'est la preuve qu'on a peur.

M. Nesbitt: Il semble que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et son voisin de pupitre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) avec leurs cohortes de tenants du gouvernement sont fort bouleversés de ce que des membres de l'opposition officielle ont osé critiquer l'activité du ministère des Affaires extérieures.

Nous savons tous, monsieur l'Orateur, qu'il est bien plus facile d'y voir clair et que très souvent on y voit mieux après les événements qu'avant. Nous savons, évidemment, que c'est vrai, mais prétendre que c'est un crime de lèse-majesté que de penser même à critiquer le ministère des Affaires extérieures, n'est guère conforme au régime parlementaire en démocratie.

Parce qu'il est au pouvoir depuis longtemps, le gouvernement actuel en est venu à s'estimer au-dessus de la critique, à croire qu'il a toujours raison et jamais tort. Certes, comme l'ont déjà fait observer l'honorable député de Vancouver-Quadra et d'autres encore, l'opposition officielle et les autres partis d'opposition ont bien le droit, s'il y a lieu, de reprocher au Gouvernement ses erreurs, et il est de leur droit de critiquer le ministère des Affaires extérieures sans qu'on donne à entendre comme l'ont fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et encore plus le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que c'est être déloyal que d'agir ainsi.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Nul ici n'a aujourd'hui donné à entendre...

L'hon. M. Pickersgill: Ni en quelque autre occasion.

L'hon. M. Martin: ...ni en quelque autre occasion qu'un honorable député n'avait pas le droit de critiquer le Gouvernement à l'égard de toute question. Tout ce que j'ai voulu dire aujourd'hui, c'est qu'en matière d'affaires extérieures et, singulièrement, à propos d'une question aussi délicate que celle qui nous occupe, il n'était pas conforme à la tradition parlementaire de poser d'importantes questions sur la politique étrangère sans en donner préavis. Rien ne donnait à entendre que la question ne devait pas être débattue à fond. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures essaie présentement de poursuivre le débat et l'honorable député d'en face y fait obstruction.

M. Churchill: Vous faites un autre discours.

M. Robichaud: Vous craignez d'entendre les réponses.

M. Green: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A mon avis, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait retirer cette dernière observation. Il a dit que l'honorable député d'Oxford fait de l'obstruction. L'honorable député d'Oxford, comme